



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2023

Membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes CANTALOUBE.CLOCHARD M-E, DECOURSIERE. L, DURUPT. S, CARLES. M, GOVERS. J, TRINQUIER. R-M,

Mrs MANENC. A, ACHER. J, ANDRIEUX. P, MAS. C, THARAUD. D, TIECHE. M

Secrétaire de séance : Mme Maria CARLES

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Approbation du conseil du 29.08.23
- 2 - Approbation rapport CLECT 2023
- 3 - Décision Modificative n° 03
- 4 - Nouvelle condition d'assurance statutaire
- 5 - Convention servitude de passage société VOLKSWIND
- 6 - Indemnité du personnel
- 7 - Convention d'occupation local 19 grand 'route
- 8 - Demande subvention Dotation de Solidarité Evénements climatiques
- 9 - Questions diverses

1 – Approbation du conseil du 29 août 2023

A l'unanimité le compte rendu du conseil du 29 août 2023 est approuvé.

2 - Approbation rapport CLECT 2023

Monsieur le Maire expose que le 18 octobre 2023, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour présenter son rapport conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Il/Elle donne lecture du rapport qui lui a été communiqué.

Deux points particuliers sont à approuver :

- La restitution des charges des bibliothèques d'Avène et de Lunas
- Le reversement dérogatoire des recettes d'IFER à la commune de Graissessac

Monsieur le Maire rappelle que ce dernier doit être validé en application du IV de l'article 1609 nonies C du CGI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 18 octobre 2023 (dont la restitution des charges des bibliothèques d'Avène et de Lunas et le reversement dérogatoire des recettes d'IFER à la commune de Graissessac.

3 - Décision Modificative n° 03

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des modifications sur le Budget 2023 afin de pouvoir régler certaines factures ;

Il propose les écritures ci-dessous:

Cpt 2183 – Matériels de bureau et informatiques	+ 3000.00
Cpt 2184 – Mobilier	+ 4000.00
Cpt 2151 – Réseaux voirie	+ 10 000.00
Cpt 2135 – Installations générales	- 17 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les modifications budgétaires ci-dessus.

4 - Nouvelle condition d'assurance statutaire

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2022, l'établissement est assuré contre les risques statutaires via un contrat souscrit, par l'intermédiaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34), auprès de l'assureur GENERALI et du courtier gestionnaire WTW.

Dans ce cadre des modifications de contrats sont intervenus et nécessitent des ajustements tarifaires. Afin de limiter l'impact financier de la hausse de la cotisation, le CDG 34 en lien avec le courtier, a obtenu une alternative pour amoindrir l'impact financier de la hausse de la cotisation.

Cette alternative se traduit par une majoration du taux à hauteur de 24%, assortie d'un taux de minoration des remboursements des indemnités journalières comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Formules de couverture et franchises	Nouveaux taux 2024 – Couverture des IJ à 80%
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	8,56%
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	8,05%
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	7,08%
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur toutes les indemnités journalières	6,46%

Après discussion il est décidé de maintenir le même taux de couverture pour la commune et d'inscrire la dépense au budget.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'assurance Décès / Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité, avec une franchise de 30 jours au taux de 7.08%

5 - Convention servitude de passage société VOLKSWIND

Monsieur le Maire expose la demande de la société VOLKSWIND qui consiste à signer une convention de servitude pour la parcelle communale G64 concernant l'accès au projet éolien situé sur la commune de DIO & VALQUIERES.

Monsieur le Maire précise qu'une indemnité annuelle pour la commune de 4 euros par mètre linéaire, soit 300 euros pour les 75 m traversés sur la parcelle communale G64, est proposée dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage pour la parcelle communale G64, en annexe de la délibération, avec la société VOLKSWIND.

6 - Indemnité du personnel

Monsieur le maire propose d'attribuer une Indemnité de fin d'année de 700 euros à tout le personnel titulaire et non titulaire.

Monsieur le maire indique que pour bénéficier de cette indemnité il est nécessaire que le contrat de l'agent soit en cours au mois de décembre et qu'il est 3 mois minimum d'ancienneté au 31 décembre.

Monsieur le maire dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Entendu l'exposé, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'attribuer une indemnité de 700€ au personnel titulaire et non titulaire.

7 - Convention d'occupation local 19 grand 'route.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public pour le local situé 19 Grand Route à Lunas.

Il demande au conseil l'autorisation de signer cette convention avec Mme DUCLOS Manon afin de pouvoir occuper les locaux au 15 novembre 2023 pour un loyer mensuel de 100 euros.

A l'unanimité le conseil autorise Monsieur le maire à signer la convention ci-annexée avec madame DUCLOS Manon.

8 - Demande subvention Dotation de Solidarité Evénements climatiques

Monsieur le Maire indique que suite à l'épisode pluviométrique du 16 septembre 2023 qui a touché la commune de Lunas et généré de nombreux dégâts liés à l'intensité du ruissellement, il convient de déposer auprès de la préfecture une demande de dotation de solidarité en faveur des équipements des collectivités territoriales. En effet, lorsque les biens des collectivités territoriales ont été détériorés par des événements de grande ampleur, l'Etat peut indemniser une partie des travaux nécessaires à leur reconstruction à l'identique. Monsieur le maire indique que suite à l'inventaire des dégâts subit et une analyse financière, la totalité des travaux de reconstruction à l'identique est estimé à 372 182 euros HT. Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter les services de l'Etat afin de subventionner ces travaux au taux maximum.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention DSEC au taux maximum auprès des services de l'Etat pour un total de travaux de reconstruction à l'identique estimé à 372 182 euros HT.

9 - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.